

**Extrait du compte-rendu du Bureau de la CLE du SAGE « Estuaire de la Gironde
et Milieux Associés » du 18 novembre 2013
Avis sur le projet de terminal portuaire de Grattequina**

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu le projet de terminal portuaire sur le site de Grattequina porté par le Grand Port Maritime de Bordeaux;

Il est décidé, par 16 voix Pour et 1 Abstention :

Article 1 : de donner un avis de conformité du projet de terminal portuaire sur le site de Grattequina au Règlement du SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

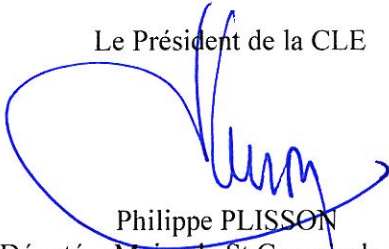
Article 2 : de donner un avis de compatibilité du projet de terminal portuaire sur le site de Grattequina au PAGD du SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés, sous réserves :

- d'analyser la qualité des sédiments qui seront dragués sur toute la profondeur, à prélever selon un protocole scientifiquement défini. En fonction des résultats, le pétitionnaire détaillera les moyens qu'ils comptent prendre pour réduire les risques de relargage de métaux lourds dont principalement le cadmium ;
- de joindre au dossier une étude complémentaire visant à supprimer tout impact hydraulique global ;
- d'utiliser dans cette analyse des échelles de hauteurs d'eau cohérentes avec celles des études en cours du PAPI. En effet, la marge d'erreur du modèle ne permet pas d'afficher des seuils de hauteur de l'ordre de 1 cm ;
- d'intégrer une analyse des impacts sur les volumes d'eau afin de mieux quantifier l'incidence du projet sur les zones arrières;
- d'expliquer l'intérêt de mettre les aménagements hors d'eau à une cote de 5,7 m NGF prenant en compte l'évènement Tempête 1999 + 60 cm au Verdon et en rajoutant 25 cm de marge de sécurité, au lieu de les mettre hors d'eau à une cote de seuil de 5,3 m NGF (évènement de référence : Tempête de 1999 + 20 cm au Verdon) ;

Article 3 : de recommander au pétitionnaire :

- de joindre au dossier les modalités précises qu'il compte mettre en œuvre pour élaborer un plan de gestion (objectifs, actions, suivi, bénéfices pour le milieu naturel, financement, gestionnaire, durée...) visant à préserver les 5,4 ha de terrains à enjeux écologiques importants abritant 2,15 ha de zones humides ;
- d'approfondir son analyse et d'argumenter techniquement quant à la présence potentielle ou l'absence de frayères et de nourriceries de poissons ;
- de préciser le devenir des vases dragués qui comportent des composés dont la teneur dépasse le seuil de référence N2 ;
- de fournir les éléments techniques qui lui permettant de conclure à un faible impact du dragage sur la qualité des eaux (oxygénation, panache turbide, métaux lourds) ;
- d'explicitier les raisons du choix du dimensionnement de l'installation de traitement des eaux de ruissellement (sous l'angle du débit retenu) ;
- de développer les conditions de déchargement des granulats en phase de fonctionnement et les mesures d'évitement et de réduction de l'impact associé.

Le Président de la CLE


Philippe PLISSON
Député – Maire de St Caprais de Blaye